

- de charger M^r Caron, architecte D.T.L.G., de constituer un dossier de permis de construire et l'adjudication.
 - donner mandat à M^r Jbair pour signer le contrat devant intervenir avec l'architecte.
 - de donner mandat à M^r Jbair pour signer la demande de permis de construire, lancer les adjudications et signer les marchés devant intervenir.
 - Que la dépense estimée à 25 millions environ sera imputée sur le reliquat de la créance de dommage de guerre de la ville.
 - de donner mandat à M^r le Maire pour lancer, le moment venu, la publicité en vue du recrutement des personnes susceptibles d'assurer le gardiennage dans les conditions analogues à celles des cahiers des charges pour les installations analogues en service.
- Approuvé par 20 voix contre 4 (M^r Etcheber, M^{lle} Fouché, M^r Bayard et M^r Lamusse, non contre le principe, mais en raison du volume de dépense.

Questions diverses

1/ Transformation du Collège en lycée - voir -

- M^r le Maire expose au Conseil Municipal le développement des établissements de l'enseignement secondaire à Bayon.
- L'externat du collège dont l'agrandissement et la modernisation ont été entrepris en décembre 1957 sera définitivement achevé en septembre prochain et pourra recevoir 1.200 élèves.
 - Toutes les sections de l'enseignement classique et modernes jusqu'aux classes terminales y seront ouvertes.
 - Un internat national double (garçons et filles) conçu selon les dernières données techniques et pédagogiques offrira 400 places avec une possibilité d'extension permettant de doubler ce chiffre.
 - Un centre d'accueil international joint à l'internat complètera cet ensemble.
 - Actuellement notre collège classique et moderne mixte est en plein essor et son effectif est de 805 élèves.
 - Il est désirable, pour satisfaire aux besoins de cet important établissement scolaire, ainsi qu'aux intérêts de la ville, de l'organiser sous la forme d'un lycée mixte.

Le Conseil Municipal

- relevant le vu sur le formulaire de 25 mars 1959.

- Considérant qu'il importe que les travaux soient achetés pour la rentrée scolaire du 15 septembre 1959 afin de permettre la rentrée

- Considérant que le non paiement des dépenses ne peut être imputé à une faute des entrepreneurs

décide

- qu'en attendant l'approbation des plans du lot n° 13 de la Construction du Collège par le Ministère, la ville fera l'avance des fonds pour les fournitures et travaux prévus aux marchés et avenants approuvés le 18 août 1959 par le Conseil Municipal et en instance à la Préfecture.

- que cette avance sera mandatée Ch. xxxv, art. 21 et le report 34 inscrits au budget communal de 1959.

demande

- à M^r le Préfet de bien vouloir approuver les marchés et avenants joints à la délibération du 18 août 1959 se rapportant à ces travaux et qui doivent être joints aux mandats de paiements que la ville est disposée à établir.

3° Agrandissement du groupe scolaire de Jeanne Geoffroy

M^r Mathias Rappoport.

M^r le Rapporteur rend compte au Conseil Municipal des faits suivants se rapportant à l'agrandissement du groupe scolaire de Jeanne Geoffroy.

Ce groupe scolaire qui ne comportait que 3 classes pendant les années qui ont suivi la dernière guerre en comporte 9 actuellement. Un seul local a été bâti en dur, aux frais de la ville; toutes les autres classes et les locaux de cantine sont aménagés dans des baraquements dont certains sont en très mauvais état.

Le 9 septembre 1958, c'est à dire il y a 1 an, la Municipalité a pris une délibération décidant la construction des locaux définitifs nécessaires. Depuis cette date de multiples délibérations ont été prises tant pour acheter les terrains permettant un large épanouissement du groupe scolaire, que pour désigner un Architecte et approuver les différentes variantes du projet.

Après bien des discussions nous sommes parvenus au projet du 20 mars que le Conseil Municipal a accepté le 9 juin 1959.

Ce projet fut transmis par M^r le Préfet au Ministère de l'Éducation Nationale.

Il fut examiné par M^r Davy, Architecte en Chef des Bâtiments Civils, qui dans son rapport du 14 septembre 1959 formule diverses observations qui ne portent d'ailleurs pas tant sur la construction même que sur les rapports de la construction avec le terrain dont nous disposons;

D... à 3^m de la limite Est du